

Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances

REHABILITATION DE L'ANCIEN REFUGE DU GOUTER DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Les études de programmation, réalisées par le CAUE de Haute-Savoie ont permis de définir un programme de travaux pour la réhabilitation de l'ancien refuge du Gouter, et de sélectionner un maître d'œuvre pour la définition des phases d'avant-projet puis de suivi des travaux.

Afin de pouvoir établir un plan de financement de cette opération, il est nécessaire de pouvoir d'ores et déjà solliciter des aides auprès des différents partenaires institutionnels.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter :
 - o L'Etat
 - o Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes
 - o Le Conseil départemental de la Haute Savoie
 afin d'obtenir un financement de l'opération envisagée au meilleur taux possible.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

- *Monsieur le Maire : « Monsieur RITZ, architecte, et son équipe de maîtrise d'oeuvre sont chargés de ce dossier qui en est au stade de l'APS. Le planning des travaux est programmé entre l'automne 2017 et le printemps 2018 pour une ouverture prévue fin juin 2018 ».*
- *Il poursuit : « La délibération proposée permettra d'obtenir des financements sachant que le Conseil départemental a déjà budgété une somme de 175 000 euros sur le montant total des travaux qui s'élève à 600 000 euros HT ».*
- *Il précise que le refuge pourra accueillir 30 clients et 6 guides. Quelques modifications apportées par rapport au bâtiment existant concernent l'escalier extérieur sur la façade Nord, une issue de secours supplémentaire, la création d'une issue de plain-pied donnant sur la salle à manger. A l'intérieur, un local sera destiné à IFREMMONT et au PGHM. La Région a également une ligne budgétaire pour les refuges. Un financement participatif sera lancé et la Commune a demandé à bénéficier de la déductibilité fiscale pour les donateurs.*

CCBG

12 / 1

- Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE : « Quelles sont les réflexions au niveau des études de sol en-dessous du refuge ? »
- Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de problème de solidité contrairement à ce que la FFCAM a laissé entendre. Le bâtiment n'a pas bougé et ne s'est pas déformé alors qu'il est vide depuis 3 ans. Les équipes de maîtrise d'œuvre sont venues sur le site pour effectuer des sondages. Je suis moi-même monté avec CMVM qui a constaté que la structure est en parfait état pour un bâtiment datant de 1957. Un bureau de contrôle et de SPS vont faire partie de l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Il faudra ensuite effectuer une recherche sur le type d'énergie ».
- Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE : « Qu'en est-il concernant le volume recueil de sécurité ? »
- Monsieur le Maire : « Les capacités des volumes recueils sur ce site vont augmenter, l'idée est effectivement que l'ancien refuge serve de volume recueil complémentaire à l'annexe actuelle qui ne compte que 40 places environ ».
- Monsieur Olivier HOTTEGINDRE : « Je constate que la situation est déséquilibrée dans un sens comme dans l'autre. L'ancien refuge aura du mal à absorber les pensionnaires en cas de sinistre ».
- Monsieur le Maire : « La situation sera toujours plus favorable que maintenant, ce refuge pouvant accueillir environ 130 personnes au total ».
- Monsieur Olivier HOTTEGINDRE : « Avons-nous une promesse de la FFCAM en cas de risque de contentieux pour concurrence déloyale ? »
- Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de concurrence déloyale car ce n'est pas une activité commerciale. Aujourd'hui, c'est un bail qui nous lie à la FFCAM. Pour information, la FFCAM a retiré son contentieux contre la Commune sur le permis de démolir et a restitué le terrain d'assise du refuge. En contrepartie, la Commune s'est engagée à ne pas demander l'argent du montant de la démolition que la FFCAM devait réaliser ».
- Monsieur Olivier HOTTEGINDRE : « Compte-tenu de ce risque et du passé, il n'y a pas de positionnement officiel de la FFCAM ? »
- Monsieur le Maire : « Non, nous ne savons pas qui gèrera l'ancien refuge. Une procédure de mise en concurrence sera sans doute nécessaire. La FFCAM a récemment connu des changements notamment un nouveau Président départemental, Monsieur Michel MINIER, proche du milieu montagnard et des guides de Chamonix ».
- Monsieur Olivier HOTTEGINDRE : « Compte-tenu de ce que je viens d'exprimer, je m'abstiendrai sur ce dossier ».
- Monsieur François JOUANIN : « Je rencontre des avis très partagés parmi les alpinistes, donc je préfère m'abstenir également ».

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition par :

27 voix POUR

2 ABSTENTIONS : Messieurs François JOUANIN et Olivier HOTTEGINDRE

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Objet : DEFINITION D'UNE CARTE SCOLAIRE AU FAYET

n°2017/007

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 28 Pouvoir : 1 Votants : 29</p>
--

CCBG